

Janvier 2022 :

Nouvelle fréquence de collecte du bac gris



En janvier 2022, la collecte des bacs gris change de fréquence : D'hebdomadaire, la collecte passera à bimensuelle (une fois tous les 15 jours).

Depuis 2015 en effet, le SICTOM a testé de manière expérimentale la collecte incitative sur une partie de son territoire. Cette « collecte incitative » consiste à diminuer la



fréquence de collecte des bacs gris tout en informant et sensibilisant de manière intense les usagers sur les gestes de tri et de réduction de leurs déchets.

Des objectifs atteints et de très bons résultats !

Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

- **Sobriété énergétique** : Réduire l'impact environnemental de la collecte et du traitement des ordures ménagères en réduisant le nombre de kilomètres parcourus et en réduisant la quantité traitée
- **Inciter les usagers à un meilleur tri**
- **Inciter les usagers à de nouvelles pratiques comme le compostage**, la limitation du gaspillage alimentaire, le « zéro déchets »
- **Maîtriser les coûts du service**

Sur le secteur expérimental, le poids des ordures ménagères résiduelles collectées (bacs gris) a **diminué de 28%**, sans augmentation des dépôts sauvages.

Les objectifs ayant été atteints, **les délégués élus au SICTOM ont voté à l'unanimité la généralisation de ce mode de collecte pour 2022 sur l'ensemble du territoire du SICTOM, sauf Lons le Saunier qui n'est qu'en partie concernée.**

Mais comment ont-ils fait ?

Pour obtenir ce résultat, les usagers ont utilisé plusieurs outils simples :

- Ils ont composté les déchets végétaux (légumes, épluchures) : On estime à environ 30 kg par an le poids des ordures ménagères sorties du bac gris par la pratique du compostage. Le SICTOM a enregistré de ce fait une forte augmentation de la vente de ses composteurs subventionnés.
- Ils ont mieux trié dans le bac bleu/jaune ou dans les bacs collectifs de verre et ont mieux utilisé les déchetteries.
- Ils ont limité le gaspillage alimentaire

En conclusion...c'est possible !



Selon les communes, chaque usager a diminué de **33 kg à 70 kg par an** le poids des déchets de son bac gris

Comment vont évoluer les tarifs ?

Les tarifs de la redevance et de la taxe sur ECLA seront revus à la baisse sur les secteurs concernés afin de tenir compte de la diminution des frais de collecte. Cette baisse ne concerne que la part de la collecte du bac gris qui représente moins de 30% du coût du service global aux usagers. Lorsque vous payez votre redevance ou votre taxe (sur ECLA), vous payez en effet, la collecte des ordures ménagères et des recyclables, le coût du tri et du traitement des déchets, mais aussi le service des déchetteries, la communication et le contrôle des bacs, ainsi que les frais généraux.

Le Comité Syndical du SICTOM votera comme chaque année les tarifs pour l'année suivante en novembre.

Des questions ?



Le SICTOM organise plusieurs réunions d'information auxquelles vous serez invités par courrier. Si vous pensez que vous rencontrerez des difficultés à contenir la quantité de déchets 15 jours dans votre bac (garde d'enfants, nombreuses couches jetables, matériel médical de maintien à domicile), **le SICTOM vous accompagne pour trouver la solution la plus adaptée à votre situation.**

Les services du SICTOM restent à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour des commandes de composteur par mail : prevention@sictomlons.fr

Et retrouvez l'actualité du SICTOM sur leur site internet :

<https://sictomlons.letri.com/> ou sur Facebook : [Sictom-de-la-zone-de-Lons-Le-Saunier-](#)